

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 38-2023

*Portant interdiction de stationner  
Place Pierre Léon MALLET*

*Le Maire de Gréolières,*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L.2213-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,

**Vu** le Code de la route,

Considérant que pour des travaux d'Aménagement de goudronnage devant s'effectuer sur le parking de la Place Pierre Léon MALLET par la Société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, il convient d'interdire le stationnement de tous les véhicules comme ci-après ;

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le stationnement et la circulation de tous les véhicules seront provisoirement interdits sur le parking de la Place Pierre Léon MALLET, pour des travaux de goudronnage :

**Le Mardi 25 Avril 2023 de 07h00 à 18h00**

**ARTICLE 2 :** Les différents panneaux d'interdiction seront posés par les services techniques de la Mairie.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Séranon, et l'adjoint délégué, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié en la forme administrative.

Fait à Gréolières, le 20 avril 2023

Le Maire  
Marc Malfatto

